

Passeport réussite Bourse Lucie Guimet

Un tremplin vers tes études supérieures

2020-2021



**Dossier disponible au
Pôle Éducation Enfance
Jeunesse ou sur le site
de la Mairie**

**À retourner avant
le 16 octobre 2020**


neuville
sur saône
ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

Pour plus de renseignements
Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Place du 8 mai 1945 au 04 72 08 37 10
pole.enfance@mairie-neuvellesursaone.fr



www.mairie-neuvellesursaone.fr



Le Passeport réussite, qu'est-ce que c'est ?

Une aide financière annuelle de 550€ à 850€ offerte par la commune pour accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études supérieures.

Le Passeport réussite s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans habitant à Neuville-sur-Saône depuis au moins 3 ans et inscrits dans un établissement d'études supérieures.



Comment est-il attribué ?

Il est attribué en priorité aux étudiants dont le quotient familial des parents est inférieur à 1500€.

Le versement de cette aide se fait par tiers, sur présentation de documents attestant la scolarité de l'étudiant.

En échange de cette aide, chaque jeune s'engage à participer à des actions citoyennes : accompagnement de nos aînés, organisation de manifestations, organisation des élections...

La demande peut être formulée sur plusieurs années consécutives mais le renouvellement de son attribution n'est pas automatique.

Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial des parents et du lieu des études supérieures.



Une bourse complémentaire pour les étudiants les plus méritants

En complément du Passeport réussite la commune de Neuville-sur-Saône a créé, depuis novembre 2019, la Bourse Lucie Guimet.

Chaque année, 4 étudiants sont retenus parmi les bénéficiaires du Passeport réussite pour l'attribution d'une bourse complémentaire d'un montant minimum de 750€.

Elle s'adresse en priorité aux étudiants dont le quotient familial des parents est inférieur à 1 000€ et en fonction de critères valorisant la qualité et le mérite de leur parcours dans l'enseignement supérieur (avancement dans les études, éloignement géographique du lieu des études, notes de l'année précédente).



Comment formuler votre demande ?

Le formulaire de demande pour le Passeport réussite et la Bourse Lucie Guimet est le même.

Dès le mois de septembre, venez le retirer au Pôle Éducation Enfance Jeunesse ou téléchargez-le sur le site internet de la Mairie de Neuville-sur-Saône.

Date limite de dépôt des dossiers le 16 octobre 2020

Par courriel : pole.enfance@mairie-neuvellesursaone.fr

Par courrier : Hôtel de Ville - Pôle Éducation Enfance Jeunesse

Place du 8 mai 1945 – BP 0135 - 69582 Neuville-sur-Saône Cedex